

LEXIQUE

Le Trésor de la langue française (TLF)

→ RÉCIT

A. – 1. Présentation (orale ou écrite) d'événements (réels ou imaginaires).

a) Action de rapporter des événements. *Le récit d'une action ; donner, exposer, faire un récit ; être attendri au récit d'un malheur.*

b) Propos rapportant des événements. *J'ai imaginé, reprenait Copeau, que tout pourrait se passer dans un même lieu, grâce à un récitant qui n'apporterait des faits eux-mêmes que le récit, que le reflet* (GIDE, *Ainsi soit-il*, 1951, p. 1167).

SYNT. *Récit détaillé, fidèle, horrible, infidèle, mensonger, monotone, succinct, véridique.*

2. Spécialement

a) **LITT.** Œuvre littéraire narrant des faits vrais ou imaginaires.

♦ [Suivi d'un adj. ou d'un compl. déterminatif, précisant le type, le genre, le sujet de la narration] *Récit champêtre, historique, fantastique, merveilleux, poétique.*

– [Dans la tragédie class.] Narration détaillée que fait un personnage d'événements passés qui ne sont pas représentés sur scène, mais qui sont importants pour le déroulement du drame.

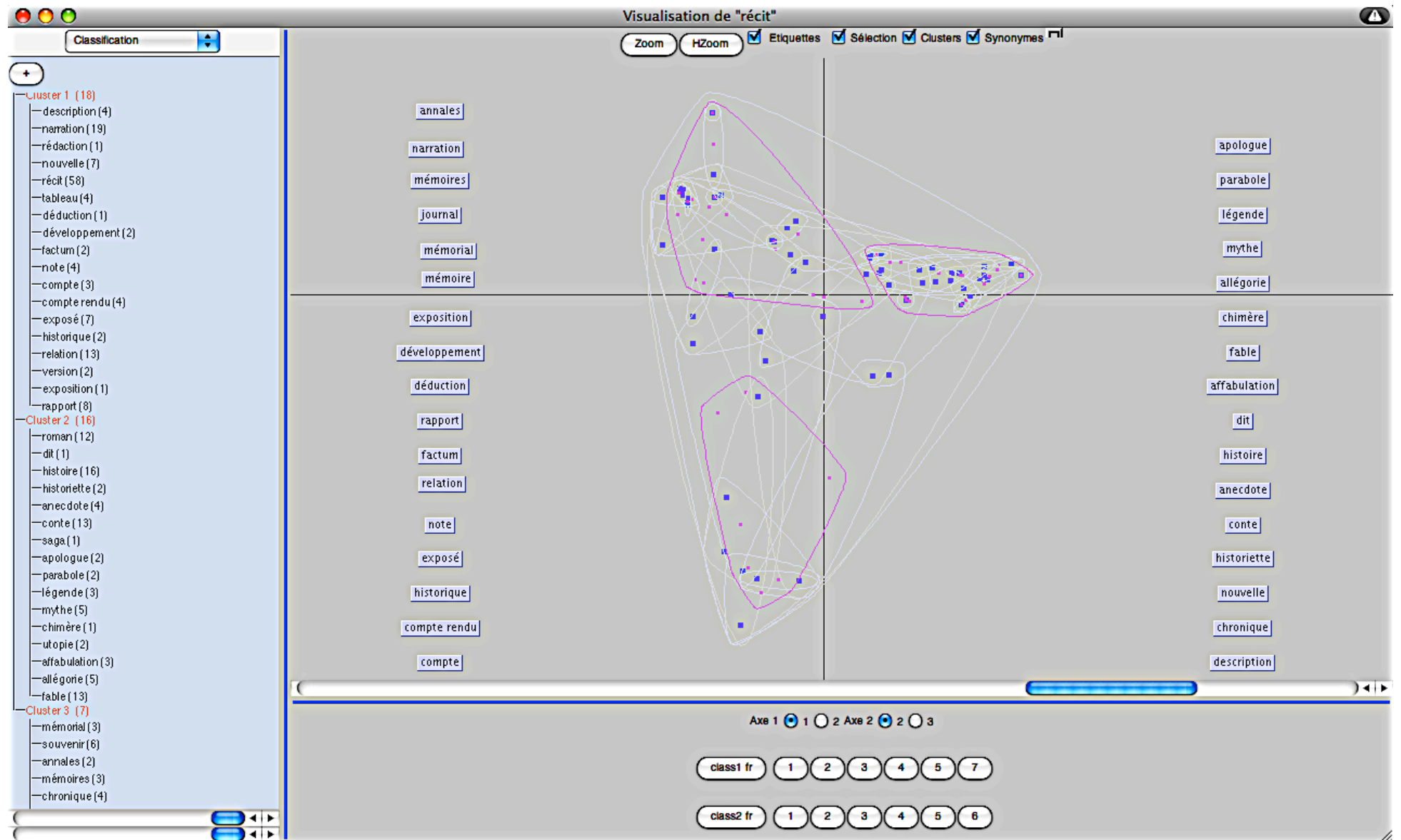
b) **LING.** [P. oppos. à *discours*] Texte où dominant la troisième personne et les temps du passé.

B. – MUSIQUE

1. [Dans la mus. anc. (aux XVI^e et XVII^e s.)] Récitatif. *On peut citer comme exemples de finales ornées (...) dans le genre vocal, l'admirable récit du reniement de Saint-Pierre* (D'INDY, *Compos. mus.*, t. 1, 1897-1900, p. 68). Solo vocal ou instrumental. *Récit de soprano* (Mus. 1976).

2. Clavier de l'orgue placé au-dessus du positif et destiné à mettre en relief une partie de solo.

Atlas sémantique



Le Trésor de la langue française (TLF)

→ TEMPORALITÉ

A. — [P. réf. à *temporel*] Pouvoir temporel (LITTRÉ). *DR.* Juridiction du domaine temporel d'un évêché, d'un chapitre, d'une abbaye, etc. *Il était juge de la temporalité (Ac.).*

B. — [P. réf. à *temps*]

1. Caractère de ce qui est dans le temps, de ce qui appartient au temps. Anton. *éternité.*

— *PHILOS.* [Dans la phénoménol. et dans l'existent. contemp.] Conscience du temps. *Selon le caractère de notre activité (jeu, travail) la temporalité peut ne pas être la même pour un intervalle de temps identique (JULIA 1980).*

♦ [Chez Husserl] Caractère de toute activité spirituelle. *Constitué et constituant, empruntant son nom au constitué, renvoyant vers une origine radicale de la constitution, le temps retient les prédicats contradictoires de l'éternité et du devenir, prédicats que la subjectivité transcendantale qui est temps ou mieux, temporalité constituante, assume aussi nécessairement (Hist. de la philos., t. 3, 1974, p. 544 [Encyclop. de la Pléiade]).*

♦ [Chez Heidegger] Essence de notre être, voué à la finitude dont l'existence est *d'être-pour-la-mort* et le *souci* de cette finitude la pensée dominante (MORF. *Philos.* 1980).

♦ [Chez Sartre] Mouvement qui fait basculer l'avenir dans le passé pour aboutir au moment où il n'y a plus d'avenir, la mort (FOULQ.-ST-JEAN 1969). *La temporalité n'est pas un temps universel contenant tous les êtres et en particulier les réalités humaines (SARTRE, Être et Néant, 1943, p. 188).*

♦ [Chez Merleau-Ponty] Essence du moi, de l'être-là (Dasein) qui consiste en ce que la conscience de nous-mêmes ne fait qu'un avec l'expérience interne du temps (MORF. *Philos.* 1980). *Je ne suis pas une série d'actes psychiques, ni d'ailleurs un je central qui les rassemble dans une unité synthétique, mais une seule expérience inséparable d'elle-même, une seule « cohésion de vie », une seule temporalité qui s'explicite à partir de sa naissance et la confirme dans chaque présent (MERLEAU-PONTY, Phénoménol. perception, 1945, p. 466).*

2. *LING.* Expression du temps, valeur temporelle d'un mot, d'une désinence.

Atlas sémantique

